

TARIFS ANNUELS EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

CONTRIBUTION & COTISATIONS

- Contribution des familles

6 catégories (A, B, C, D, E, F) déterminés en fonction des revenus annuels des responsables légaux.

Catégorie	Revenu fiscal de référence	Contribution annuelle
A	De 0 à 24 000 €	480 €
B	De 24 001 à 36 000 €	665 €
C	De 36 001 à 50 000 €	806 €
D	De 50 001 à 70 000 €	937 €
E	De 70 001 à 90 000 €	1 164 €
F	Supérieur à 90 001€	1 423 €

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

⇒ Remise accordée : 2 enfants : **10 %** 3 enfants : **20 %** 4 enfants et plus : **30 %**

- Cotisation APEL

21 € par an et par payeur (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

- Cotisation La Salle

10,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

RESTAURATION – DEMI PENSION - prévoir une augmentation d'environ 3% pour 2024/25 - information connue en juin

DEMI-PENSION 2 jours	DEMI-PENSION 3 jours	DEMI-PENSION 4 jours
497.50 €	746.00 €	995.00 €

NB : Un changement de régime ne peut se faire qu'**une seule fois** durant l'année scolaire et est pris en compte au 1er du mois suivant la demande.

REPAS OCCASIONNEL - prévoir une augmentation d'environ 3% pour 2024/25 - information connue en juin

Obligation de réservation via Ecole Directe et paiement distinct par CB. **Prix du repas : 8.30 €**

NB : majoration de 50% du repas si repas non réglé en avance - voir convention financière, article 7c)

GARDERIE - ETUDE (Toute heure commencée est due) :

<u>Matin (07h30 – 08h00) :</u>	Occasionnellement : 2.50 €/Séance	Annuellement : 243 €
<u>Soir (17h00 – 18h00) :</u>	Occasionnellement : 6.40 €/Séance	Annuellement : 511 €
<u>Soir (17h00 – 18h30) :</u>	Occasionnellement : 9.60 €/Séance	Annuellement : 681 €
<u>Supplément 18h-18h30</u> (pour ceux qui sont au forfait jusqu'à 18h) : 3€20/Séance		

NB : majoration de 50% du repas si garderie non réglée en avance - voir convention financière, article 6a)



REGLEMENT

Choix du mode de paiement et du nombre d'échéances de paiement via inscription Ecole Directe :

- par CB – prélèvement – chèque – virement
- le 10 du mois à partir d'octobre en 9 ou 10 fois
- le 10 du mois à partir de novembre en 1 ou 3 fois.

Les chèques d'acompte et CB encaissés en avril ou juillet viennent en déduction du montant total à payer.

FRAIS DIVERS

- Fournitures scolaires : environ 12 € maternelle
- Trieur : environ 7 € CM2
- Fichier de Maths : entre 10€ et 13€ CP – 9€ CE1
- Projet Neuro Sciences : 30€ CE2-CM1-CM2
- Activités sportives et culturelles :
Environ 30 € Petite section/moyenne section
Environ 35€ Grande section et primaire
- Licence numérique : 1€ maternelle et primaire

- D'autres éléments peuvent être facturés, vous en serez informés à la rentrée par les enseignants (exemple : livres, exercices en ligne...)

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

STRUCTURE PASSERELLE

TARIFS ANNUELS

CONTRIBUTION & COTISATIONS

- **Frais de dossier d'inscription** : 20 €
- **Acompte lors de l'inscription** : 150 €
Un acompte de 150 € est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit de la facture annuelle.
- **Frais de la structure** : 2162 €
- **Cotisation pour le goûter** : 20 €
- **Cotisation pour les activités sportives et culturelles** : 30 €
- **Cotisation APEL** (Association parents d'élèves) : 21 € par an et par payeur (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education) – facultatif

REGLEMENT

Choix du mode de paiement et du nombre d'échéances de paiement via réinscription Ecole Directe :

- par CB – prélèvement – chèque – virement
- le 10 du mois à partir d'octobre en 9 ou 10 fois
- le 10 du mois à partir de novembre en 1 ou 3 fois.